

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1996)
Heft: 87

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

GENÈVE

Les Vieux-Grenadiers ont cent ans

C'est à l'occasion du défilé officiel de l'Exposition nationale de Genève, en 1896, que la compagnie des Vieux-Grenadiers effectua sa première apparition en public. L'origine des Vieux-Grenadiers remonte à 1749, lorsque quatorze grenadiers de la milice genevoise se réunirent en privé pour constituer le Cercle des grenadiers.

Durant l'occupation de Genève par les troupes françaises (de 1798 à 1813), il se transforma en Société des Vieux-Grenadiers. En 1803, Napoléon Ier ordonna la constitution, à Genève, de compagnies de grenadiers d'élite. Ils sont habillés de l'uniforme de la Garde impériale et coiffés du

fameux bonnet à poils qui fait aujourd'hui encore une grande partie de leur célébrité.

En 1848, l'adoption de la Constitution fédérale met fin aux milices cantonales. Les grenadiers gardent cependant leurs équipements qu'ils vont revêtir pour les manifestations de la société, notamment lors de la cérémonie marquant l'acceptation de nouveaux membres. Aujourd'hui, les membres de la société des Vieux-Grenadiers sont au nombre de 1060, dont 120 font partie de la Compagnie. Leur devise : Patrie, famille, amitié.

NEUCHÂTEL

Le Château des pleurs en vente

Construit au XIX^e siècle par le fabricant d'absinthe

Louis Pernod, le Château des pleurs de Neuchâtel est à vendre. Le distillateur de Couvet, ayant fait fortune avec la fée verte, s'était établi à Neuchâtel où il espérait obtenir la considération de l'aristocratie. Mais l'absinthe avait trop mauvaise réputation, et la réception que donna Louis Pernod dans sa toute nouvelle demeure fut boudée. Depuis, on appela cette bâtisse le Château des pleurs, ou Château bleu. Louis Pernod y mourut le 20 octobre 1910, 13 jours après l'interdiction définitive de l'absinthe.

L'horloger Pierre-Alain Blum, des montres Ebel, racheta l'édifice dans les années 80. A peine la restauration terminée, le Château des pleurs fut détruit par un incendie le 17 novembre 1988.



SCHWYZ

L'Europe fait des mécontents

La Journée de l'Europe, célébrée le 5 mai dernier, a provoqué de nombreuses protestations dans le canton de Schwyz. A cette occasion, le drapeau étoilé est hissé sur le bâtiment du gouvernement cantonal. Cette année, la Chancellerie cantonale a reçu de nombreux coups de téléphones émanant de citoyens outragés, certains rappelant même le « non » à l'Espace économique européen (EEE) très clair prononcé à Schwyz le 6 décembre 1992. La Journée de l'Europe commémore la fondation du Conseil de l'Europe. Depuis 1963, la Confédération est membre de cette institution, qui réunit 39 Etats.

Ce n'est pas la première vague de protestation symbolique à laquelle doit faire face le gouvernement schwyzois. Fin mars, une pétition munie de 3 067 signatures demandait que le gouvernement renonce au nouveau logo choisi pour représenter le canton. Il représente les armoiries cantonales sur fond de croix fédérale colorée en dégradé. Ce graphisme a déplu aux signataires de la pétition, pour qui il évoquait la déliquescence du pays.

VALAIS

Barbara Hendricks cultive la vigne de Farinet

Barbara Hendricks est venue travailler la vigne de Farinet, à Saillon. Haut lieu du pèlerinage sur les traces de l'illustre faussaire, la vigne de Farinet a été créée en 1980, pour le centenaire de la mort du bandit. Avec ses trois ceps, elle serait la plus petite vigne du monde cadastrée et nota-

riée. Barbara Hendricks a donc effectué l'échalassage de la vigne, et déposé sur la tombe de Farinet le premier plan d'une rose créée par des pépiniéristes vaudois et bretons.

De nombreuses personnalités travaillent symboliquement chaque année la vigne de Farinet. La vendange obtenue est mariée aux meilleurs vins valaisans pour produire 1 000 bouteilles numérotées, vendues aux enchères au profit d'une bourse pour la jeunesse.

VAUD

Téléphériques de Leysin : nouveau jugement

La Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal a décidé que le directeur de la société des téléphériques de Leysin devait être à nouveau jugé par un tribunal de première instance. Les faits reprochés à Monsieur V. remontent à février 1990 : une cabine de téléphérique s'était alors décrochée, écrasant dans sa chute un enfant de dix ans, décédé des suites de ses blessures.

Deux déraillements s'étaient déjà produits auparavant, sans qu'aucune mesure n'ait été prise. Monsieur V. avait été mis au courant de l'un des incidents, mais avait omis de le signaler à l'Office fédéral des transports. Pour ces faits, le tribunal correctionnel d'Aigle l'a reconnu coupable, en janvier 1995, d'homicide par négligence et l'a condamné à un mois de prison avec sursis. Monsieur V. a été acquitté trois mois plus tard par la Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal, pour cause de prescription. Arrêt annulé un an plus tard par la Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral, pour cause de non-prescription ! La dernière décision de la Cour de cassation pénale du Tribunal cantonal devrait donc renvoyer l'affaire devant un autre tribunal de district.

Révolution dans la librairie

La librairie Payot de la rue du Bourg, à Lausanne, vient de fermer. Toutes les activités de Payot Librairie sont désormais concentrée au



Dans les cantons

magasin de la place Pépinet, créé en 1972. Agrandi et réaménagé sur 1 000 m² et deux niveaux, Payot-Pépinet devient ainsi la plus grande librairie francophone de Suisse. La disparition du magasin séculaire de la rue du Bourg fera sans doute des nostalgiques. Pour la direction de Payot Librairie, le sentimentalisme n'est pas de mise. Le magasin de la rue du Bourg avait beaucoup vieilli ; de plus, les acheteurs devaient se rendre dans l'une ou l'autre librairie, suivant le type de livre recherché... une gymnastique anti-commerciale.

ZURICH

Prolifération d'écrevisses américaines

Après avoir colonisé le Léman, les écrevisses américaines empestent les eaux d'un étang du canton des environs de Küsnacht (ZU). Les autorités ont donc résolu d'avoir recours à un puissant insecticide, le Fenthion, pour éliminer les indésirables crustacés. Mis en cause par les spécialistes de l'environnement, ce produit est aujourd'hui le seul efficace contre cette espèce de crustacés. Une telle solution n'a pas été utilisée dans les eaux du Léman, où l'on

tente de diminuer la population d'écrevisses américaines par une pêche intensive. Contrairement à sa cousine européenne, l'écrevisse américaine n'a aucun intérêt culinaire, mais son plus gros défaut est de transmettre la peste des écrevisses. L'insecticide retenu par les autorités zurichoises n'est efficace qu'en dessous de 18 degrés, et sera donc répandu à l'automne. En attendant, les gardes-pêche ont installé une palissade aquatique pour endiguer la prolifération des crustacés.

FRIBOURG

Trafics agricoles en tous genres

Monsieur D., 40 ans, paysan et marchand de bétail à Hennens, va comparaître le 1er juillet devant le tribunal de la Glâne, à Romont, pour trafic d'importation illégale de bétail de ces vingt-cinq dernières années. Avec quelques comparses, il s'est fait prendre l'année dernière après avoir fait passer clandestinement de France en Suisse un millier de veaux d'engraissement et 500 bêtes de boucherie, en un peu plus d'un an. Mais Monsieur D. n'en était pas à sa première incartade. Quelques mois plus tôt, il avait été appréhendé pour trafic de lait. Une fois son contingent épuisé, il se rendait en Suisse allemande où il livrait sa production en surplus dans des centrales. Cette affaire lui a valu une amende plutôt salée, mais assez peu de remords puisque Monsieur D. a récidivé, toujours dans la filière du lait. Cette fois, il avait trouvé un moyen plus habile d'écouler ses excédents de lait : la production clandestine de fromage. La ruse a été découverte grâce aux résidus laitiers retrouvés dans le ruisseau d'Hennens.

LE MESSAGER SUISSE

la revue des communautés suisses de langue française

Formulaire d'abonnement

à remettre à l'un de vos amis

Oui, je souscris à un abonnement d'un an au Messager Suisse (11 numéros).

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

CP/Ville.....

Au prix de :

France 175 FF

Dom/Tom et étranger 190 FF

Abonnement de soutien à partir de 200 FF

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de **FSSP/MS** à renvoyer à :

GESA, Le Moulin Jacquet, 76440 Mesnil-Mauger.

